

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

VISA N°0947/MDAC/CF DU 27/10/2023



DÉCRET N°2023-1455/PRES-TRANS
portant nomination d'un Officier
des Forces Armées Nationales au grade
de Général de Brigade

**LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-0766 /PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°74-60/AN du 03 août 1960 portant création de l'Armée Nationale ;
- Vu** la loi n°037-2016/AN du 24 novembre 2016 portant conditions d'avancement des personnels d'active des Forces Armées Nationales ;
- Vu** la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Le Colonel-Major COULIBALY Kassoum des Forces Armées Nationales est nommé au grade de Général de Brigade.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 octobre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE